



choix d'un juge aux affaires familiales

Par **jo1256**, le **12/07/2011** à **11:38**

Bonjour,

Je dois passer chez un notaire pour la liquidation de nos biens.
Je sais d'avance qu'il y aura désaccord sur la nature des frais considérés comme pouvant avoir été faits avec nos liquidités communes.
Le notaire va nous renvoyer vers le juge aux affaires familiales.

Mon problème est que j'ai fait une requête sur la prise en charge des enfants et je suis passé ce jour avec mon ex-épouse et son avocate devant la juge aux affaires familiales. J'ai été plutôt mal traité et j'ai noté que l'avocate de mon ex-épouse à la sortie est venue jusqu'à la place où était assise la juge et lui parlait dans l'oreille. Visiblement elles se connaissent bien.

Pour le retour probable de mon dossier de liquidation vers cette juge, ai-je une possibilité pour que le dossier soit traité par quelqu'un d'autre?
merci

Par **Domil**, le **12/07/2011** à **12:25**

Le fait qu'un avocat et un juge se connaissent bien parce que ça fait longtemps que cet avocat se présente avec des clients devant lui, ne préjuge nullement que le juge sera partial.